

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. MILLOT**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD**Membres excusés** : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. BROCHERIEUX)**Membres absents** : M. REBSAMEN - Mme KOENDERS - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**OBJET****DE LA DELIBERATION****Garage municipal - Vente de véhicules, de matériels et de mobiliers réformés - Don d'un véhicule au Cercle Laïque Dijonnais**

M. MEKHANTAR au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'objet du présent rapport est de vous proposer, d'une part, la vente aux enchères de véhicules, de matériels et de mobiliers réformés, d'autre part, le don de l'un de ces véhicules au Cercle Laïque Dijonnais.

1- Vente aux enchères de véhicules, de matériels et de mobiliers réformés.

Dans le cadre du plan de réforme des véhicules, matériels et mobiliers de la Ville, une vente aux enchères, par l'intermédiaire du service des Domaines, est proposée en 2011. La recette susceptible d'en résulter est estimée à 35 000 € environ (20 000 € pour les véhicules et les matériels et 15 000 € pour les mobiliers).

2- Don d'un véhicule au Cercle Laïque Dijonnais.

En 2005, la Ville a signé une convention d'objectifs et de moyens avec le Cercle Laïque Dijonnais et met à sa disposition les locaux de la ferme creuse, sise à Recey-sur-Ource.

Sur place, l'association ne dispose plus d'un véhicule. En effet, les réparations imposées par le dernier contrôle technique sur le véhicule actuel sont trop importantes et elle n'est pas en mesure de financer l'acquisition d'un autre véhicule.

La Ville est propriétaire d'un véhicule de type Renault Trafic immatriculé 538 TN 21, mis en circulation le 16 juin 1993, actuellement en cours de réforme, qui serait en mesure de répondre à la sollicitation du Cercle Laïque Dijonnais.

Au regard de l'intérêt que présente les actions de cette association sur le territoire dijonnais, il est proposé que la Ville soutienne son engagement en lui cédant en l'état et sans garantie le véhicule présenté.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la vente, par la Ville, de véhicules, matériels et mobiliers réformés par l'intermédiaire du service des Domaines, au titre de l'année 2011 ;

2 - décider que ces véhicules, matériels et mobiliers seront vendus aux enchères ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser le produit de la vente ;

4 - décider le don, à titre gratuit, au Cercle Laïque Dijonnais, du véhicule Renault Trafic immatriculé 538 TN 21;

5 - m'autoriser à signer le certificat de cession ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ